

## Compte-rendu du Conseil Syndical du 22 Octobre 2012

Le **22 Octobre 2012** à 20 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 11 Octobre 2012, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean FAYARD.

**20 Présents : MM. FAYARD.J – ANDRE.F - OUILLON.Ch – PATOUILARD.G – MICHALON.L (suppléante de SOUVIGNET.H) – GUERIN.A (suppléant de ABRIAL.P) – VALLA.R (suppléant de GUERIN.Ph) - NEYRON.J - BEAULAIGUE.P – BLANC.M – PAILLET.C – DUMONT.G – DEBARD.F – LACOUR.J – CORTIAL.J-P - MARMEYS.L – ARSAC.B – VALLA.M – PLOYE.D – BONNEFOY.G**

**1 Procuration : M. TARDY.V à M.FAYARD.J**

**8 Absents : MM. CROUZET. Ed (excusé) – PONS.JP – ROCHE.G – CHAZALLON.D – ROMEAS.J (excusé) – DUCHAMP.A – GIBAUD.D – BAILLY.P**

**Secrétaire de séance : Mme PLOYE.D**

**Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 19 Juin 2012 : *approuvé à l'unanimité***

### **1. Approbation marchés gestion et exploitation des déchèteries et tri de la collecte sélective du SICTOM**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 Octobre 2012 et a attribué pour la période du 1<sup>er</sup> Décembre 2012 au 30 Novembre 2015 le lot 1 : Gestion et exploitation des déchèteries à SITA CENTRE EST et le lot 2 : tri de la collecte sélective à SITA CENTRE EST

*Approuvé à l'unanimité*

### **2. Attribution indemnité de conseil et de confection du budget au Comptable du Trésor**

Suite à changement de Comptable du Trésor au 1<sup>er</sup> Mars 2012, il est nécessaire de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseil et de confection du budget à Mr CUSSONNEAU

*Approuvé à l'unanimité*

### **3. Réalisation prêt 350 000 € pour achat véhicules de collecte des déchets recyclables**

2 propositions ont été faites. Le Crédit Agricole propose 3.41% en taux fixe, et Euribor 3 mois en variable + marge 2.20 % (sept 2012=2.447%), la Caisse d'Epargne 3.66% en taux fixe et taux livret A + 1.75% en variable

*La proposition du Crédit Agricole pour un prêt à taux variable Euribor 3 mois est retenue (11 pour 9 abstentions)*

### **4. Approbation contrat groupe d'assurance statutaire (2013-2016) suite à consultation faite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Suite à consultation par le CDG 43, il est proposé un contrat de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour les agents CNRACL un taux de 6.30% (idem présent contrat) : avec franchise 10 jours et pour les agents non titulaires un taux de 1.00% (actuel 1.20%) avec franchise 10 jours sont proposés.

*Approuvé à l'unanimité*

## **5. Adoption du plan de formation préalable à l'utilisation du droit individuel à la formation professionnelle des agents**

La mise en place d'un plan de formation est obligatoire pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. Un projet de mise en place d'un plan de formation territorialisé et un règlement de formation, dans chaque pays du Département, a été établi pour les Collectivités de moins de 50 agents par le CNFPT et le CDG 43.

*Approuvé à l'unanimité*

## **6. Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade d'agents**

Filière technique : modifications suite à réussite à examen et avancement de grade (avis CTP du 28 Septembre 2012)

- Au 1<sup>er</sup> Novembre 2012 : suppression de 2 postes Adjoints technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, création de 2 postes d'Adjoints technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe (réussite examen)
- Au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 : suppression de 5 postes d'Adjoints technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, création de 5 postes d'Adjoints technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement grade)

*Approuvé à l'unanimité*

## **7. Fixation tarifs suite à demande de livraison après refus de bac individuel**

Un coût de 49.63 € TTC sera facturé par le prestataire pour ces livraisons. Le 1<sup>er</sup> passage lors de la distribution normale est facturé 11.40 € TTC (même en cas de refus ou absent).

*Un coût de 45 € sera facturé à l'utilisateur après refus de bac (18 pour, 3 abstentions)*

## **8. Présentation du Programme Local de Prévention des Déchets**

Une convention de financement a été signée le 23 Novembre 2011 avec l'ADEME, un agent a été spécialement recruté pour animer ce plan. (*Présentation par Marie-Claire, Chargée de mission Prévention des déchets*)

## **9. Désignation d'un élu référent dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets**

Un élu référent doit être désigné

*Mr Frédéric ANDRE, délégué syndical est désigné à l'unanimité*

## **10. Questions et informations diverses**

- Distribution des bacs individuels en cours
- Recours auprès du Tribunal Administratif par le Collectif Valorisons nos Déchets pour le motif suivant : « La décision implicite de rejet née le 17 juillet 2012 du Président du SICTOM Entre Monts et Vallées et refusant de procéder à la réalisation du marché public de service ayant pour objet la délivrance de prestations associées à la mise en place de la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères »
- Travaux de mise en œuvre du réseau de collecte et de destruction du biogaz terminés sur le site de Villemarché, torchère mise ne route le 19 Octobre 2012. Attributaire du marché : SITA BIO ENERGIES, pour un montant de 68 991.61 € HT. Réception des travaux le 7 Novembre 2012 à 11 heures sur le site.